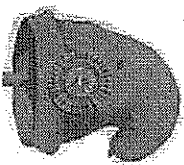


les **Parrainages Laïques (suite)**

Il n'existe pas, à notre connaissance, de médaille républicaine en France. Après quelques recherches chez des bijoutiers, quelques indications : pour un joaillier, une médaille laïque serait une médaille vierge sur laquelle on ferait graver ses inscriptions ; pour un autre, des citoyens feraient servir une pièce (*un franc français avec une Marianne bien sur!*... mais aucune Marianne (*ou autre symbole républicain*) disponible, alors qu'il existe des bijoux pour les grandes confessions, et plus récemment nous pu^{AVONS} découvrir des bijoux maçonniques. Il ne reste plus qu'à créer des symboles laïques; républicains !

Enfin, précisons qu'un parrainage (*ou baptême*) laïque n'est nullement incompatible avec un baptême religieux. Nous connaissons les cas, à Aix-en-Provence (13) et Châteaurenard (13) où des enfants ont été baptisés tant à la mairie, qu'à l'église. Dans le premier cas, c'est à la demande de la fillette (*que les parents ont accepté sans problème*), dans le second (*un bébé*) c'est pour contenter des grands-parents. Et ces exemples ne sont uniques.

Pour conclure, nous lançons un appel à la poursuite de recherches. Merci de nous informer de tout exemple (*même ordinaire*) pour compléter nos connaissances. Merci d'avance.



Un dossier de presse plus complet est disponible sur demande.

Le Pape François, premier titre de *Gambette*, revue d'histoire populaire, a publié un article sur les "*baptêmes rouges*", une des variantes de ces symboles républicains. L'historienne Jacqueline Lalouette (*Histoire de la fibre peignée 1848-1940*, éd. Flammarion) a publié une autre recherche sur ces rituels laïques.

Laiçité l'Observatoire Permanent (PACA), 20112

LAÏQUES & UFAL, Union des Familles Laïques - tél. 06 19 59 40 84

4, rue F. Davso 13001 Marseille - 10, route des gorges 83560 Vinon

Laiçité Midi, www.info.laicite.biz - www.laicite.biz

Laiçité l'Observatoire PACA (LAÏQUES & UFAL, GEMPPF.org, Féministes Laïques)

les **Parrainages Laïques**

*ou Parrainages Civils, ou Parrainages Républicains ou Baptêmes Civils,
ou Baptêmes Laïques, ou Baptêmes Républicains*



S. Ouama, Région Paca 2000-01,
expo Marianne du XXI^e siècle

**Voici une présentation de cette tradition laïque, née sous la
Révolution, par des articles de presse de départements différents.**

On retiendra qu'il n'y a pas de rituel figé pour ces parrainages ou baptêmes, ni d'appellation précise. Pas plus qu'il n'y a pas de représentation unique de *Marianne*, le symbole de la République. En Belgique, la communauté laïque (*particularisme du royaume*) organise des baptêmes et d'autres rituels laïques (*cf. leurs sites sur la Toile*), et édite des médailles avec un flambeau (*symbolique laïque belge*).

.../...

Laiq ! n° spécial - la Notice (1^{re} éd. 9/02 / rééd. 2/05)

www.laicite.biz, 20.1.12

C'est quoi, le baptême civil ?

Créé sous la Révolution, inspiré des valeurs républicaines, le baptême civil est une excellente solution pour ceux qui souhaitent offrir un parrain et une marraine officiels à leur enfant et une petite cérémonie placée sous le signe de la liberté.

DANS QUELLES MAIRIES ?

Nous avons du attendre les élections municipales de 1995 pour voir

le baptême civil rétabli dans la capitale.

Aujourd'hui, les mairies de la plupart

des arrondissements le célèbrent.

Il est bon de savoir que certaines d'entre elles acceptent

de procéder à la cérémonie même si

vous n'êtes pas résidents de leur arrondissement.

En province, cette tradition s'est plus ou

moins bien perpétuée selon la politique

municipale et la volonté du maire en place.

Pour savoir si votre maire célèbre

les baptêmes civils, adressez-vous

au secrétaire général.

QUAND L'ORGANISER ?

Il n'y a pas d'âge privilégié pour

faire baptiser votre enfant à la mairie.

Compte tenu du nombre de

mariages célébrés des le printemps,

et plus particulièrement en été, les mairies

n'acceptent généralement de s'occuper

des baptêmes civils qu'entre octobre

et mars. À la fin de la

cérémonie, on y organise souvent un vin d'honneur.



Le certificat de mariage civil est remis aux parents, ainsi qu'aux parrains et marraines, et un exemplaire est destiné à l'enfant. QUELLE EN EST LA VALEUR JURIDIQUE ? Tout comme pour le baptême religieux, le certificat de baptême civil remis pendant la cérémonie n'a aucune valeur légale. Il est simplement le symbole de l'engagement moral et marriaux vis-à-vis des parrains et marraines vis-à-vis de leur filleul. En effet, s'il arrivait quelque chose aux parents, le baptême civil ne crée aucun lien de droit entre les intéressés, mais uniquement un engagement moral de la part des parrains et marraines, traduisant leur attachement particulier à l'enfant.

EMMANUELLE GOURBIN-PINTO

QUELLE EST SON ORIGINE ?

C'est un décret du 20 prairial an II (le 8 juin 1794)

qui a institué une cérémonie civile

pour fêter l'entrée des enfants

dans la communauté républicaine.

Depuis deux siècles, certains gouvernements

leur ont donné un statut de célébration officielle.

Le baptême civil est donc une cérémonie officielle qui se déroule en présence de la famille, de parrains et marraines.

Il n'existe aucun certificat de mariage civil.

Les parents sont obligés de le célébrer.

Il existe un acte de naissance civil.

Les parents sont obligés de le célébrer.

Le dernier fait un rite historique.

La cérémonie, puis un discours concernant l'enfant et rappelant les valeurs

républicaines est prononcée.

Juste avant que le maire n'invite les intéressés à signer le

certificat de mariage civil, il demande aux parrains et marraines de s'engager

solennellement et d'accepter leurs nouvelles

responsabilités.

Le code du travail prévoit quelques jours de congés pour cause d'événements familiaux, et ce, sans condition d'ancienneté dans l'entreprise :

■ 4 jours pour un mariage ou un remariage,

■ 3 jours pour une naissance ou une adoption,

■ 2 jours pour le décès d'un conjoint ou d'un enfant,

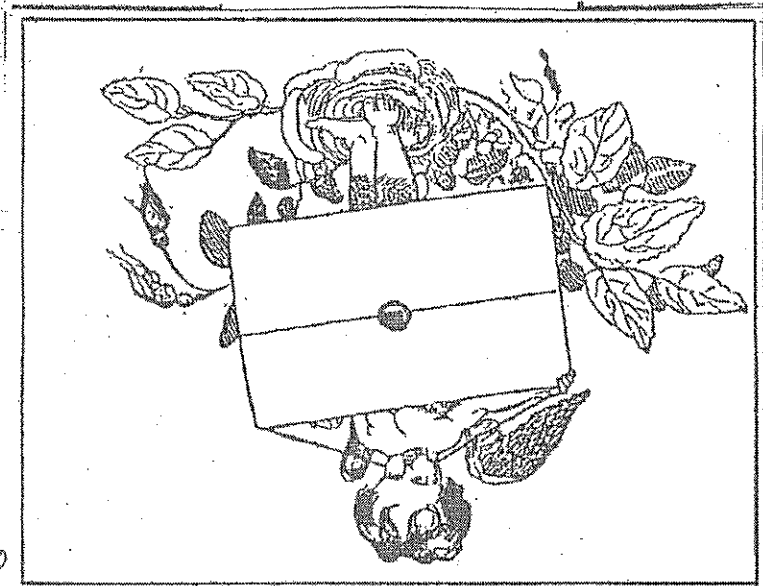
■ 1 jour pour le mariage d'un enfant.

Ces congés sont rémunérés comme des jours de travail effectif. Certaines conventions collectives accordent davantage de jours pour l'un des événements énumérés ci-dessus, et parfois prévoient des congés pour d'autres événements, comme un déménagement ou un baptême.

LES CONGES POUR EVENEMENTS FAMILIAUX

SOCIÉTÉ

Sur l'autel de la République...



Depuis 1790 la "présentation civique d'enfant" ou "baptême civil" permet aux français en général et aux dignes en particulier de célébrer l'enfant "ou" baptême civil "Dessain J.S.B."

contenant : - un extrait d'acte de naissance de l'enfant - des renseignements concernant le parrain et la marraine - le certificat signé par les parents, les procureurs et l'officier, sera remis aux intéressés.

25 FLOREAL OU 20 PRAIRIAL ?

Pour certains, le baptême civil tire ses origines d'un discours de l'agent national de la commune de Paris, prononcé à la Convention Nationale, dans la séance du 25 floréal An II (22 mai 1794) au nom du conseil général de la commune, ainsi que le discours du même agent national du 19 juillet 1794, devant la même Convention nationale, qui fut à l'origine des institutions légales de l'état civil. Pour d'autres, la convention, par une loi promulguée le 20 germinal An II, aurait institué le baptême civil (ou républicain), relief du baptême légal.

Les baptêmes civils ou baptêmes républicains

Il s'ensuit que l'engagement de suppléer les parents en cas de défaillance ou de disparition, souscrit par les parrains et marrains à l'occasion d'une telle cérémonie, ne constitue qu'un engagement moral de portée de toute conséquence juridique. Dans l'hypothèse où les parents décèdent ou se trouvent dans l'incapacité ou l'impossibilité d'exercer leurs obligations à l'égard de leurs enfants, la loi a prévu une série de mesures pour faire face à cette situation : assistance éducative, administration légale sous autorité judiciaire, délégation de l'autorité parentale telle que les parrains et marrains peuvent mettre en oeuvre leurs engagements moraux dans le cadre de ces institutions, par exemple en faisant partie du conseil de famille. La chancellerie n'envisage pas d'alléger pas de donner un effet juridique à la pratique des baptêmes civils. Le baptême civil ou parrainage civil semble avoir été pratiqué pour la première fois par la Fédération de Strasbourg le 13 juin 1790. Le décret du 26 juin 1792 prescrivant "d'élever sur l'autel de la patrie des cérémonies civiques", la loi du 28 septembre 1793 qui crée des officiers pour la tenue des registres d'état civil et stipule que les registres tenus par les ministres du culte seront confiés aux municipalités. C'est dans ce cadre juridique que les baptêmes civils et religieux purent coexister. Aucune valeur légale ! Malgré ces bases juridiques incertaines et dans l'attente de la législation, rien n'empêche et rien n'oblige un maire à recevoir une déclaration de naissance, un adjoint ou un conseiller municipal, celui de son échecpe tricolore, officier dans la salle des mariages. Il y a donc un acte, un certain nombre de renseignements sont nécessaires. Le dossier de préparation de la cérémonie peut donc être modifié ou adapté par les services municipaux : "pre- not-vous l'engagement solennel".

24 baptêmes dignes en 22 ans

Si rien n'oblige un maire à célébrer un baptême civil, les élus qui se sont succédés à la tête de la municipalité depuis ce début 1974 ont toujours effectué de bonne grâce cette célébration à la première réquisition. "En 1974 nous avons enregistré un baptême civil sur 100, 1 également en 1985, 2 en 1986, 3 en 87, 1 en 88, 5 en 89, 2 en 90, 1 en 91, 3 en 92, 2 en 93, 4 en 94, 1 en 1995" précise Jean-Luc Rhinaldi, chef de service de l'état civil. Si la loi ne reconnaît pas de caractère officiel à cette pratique, le cérémonial n'en est pas moins empreint de solennité, le citoyen n'en est pas moins engagé et déclaré. Le maire, un adjoint ou un conseiller municipal, celui de son échecpe tricolore, officier dans la salle des mariages. Il y a donc un acte, un certain nombre de renseignements sont nécessaires. Le dossier de préparation de la cérémonie peut donc être modifié ou adapté par les services municipaux : "pre- not-vous l'engagement solennel".

Dossier et certificat de présentation civique

Ann d'établir le certificat de présentation civique présentée comme un acte, un certain nombre de renseignements sont nécessaires. Le dossier de préparation de la cérémonie peut donc être modifié ou adapté par les services municipaux : "pre- not-vous l'engagement solennel".

Parrainage civil,

une cérémonie peu ordinaire

Douglas Liere/Vancluse
23.7.01

D'ernement, Alain Fremud, ad-
joint au maire et officier d'état
civil par délégation, a procédé à
deux parrainages civils, celui de ses
deux petites filles âgées respective-
ment de 1 et 7 ans.
Avant de procéder à la cérémonie
officielle, il a tenu à exprimer son
enoi, sa satisfaction, ainsi que sa
grande signification. Althéa et El-
liora nous permettent de nous rem-
bourser de nos origines, les cultures, les
religions et les frontières.
Un peu juries par le père, cap-
groles par la mère, absentes par
le nom, les origines de naissance,
mais aussi un peu italiennes, tant-
Althéa et Eliora ont tout
pour faire d'excellentes Françaises".
L'officier d'état civil, le calme re-
venant à l'acte officiel. Ce
dernier signifie que les parents pla-



Althéa, Eliora, maman, papa, parrains et marraines. L'officier d'état civil, grand-père, a assumé avec fierté son rôle.

cent les enfants sous l'égide de
l'autorité civile et républicaine,
de parrain et marraine.
Althéa, l'aînée, aura comme protec-
teurs Bernard Scurcella et Nadine
Demoneghetti, quant à la plus
jeune, Eliora, elle pourra compter
sur Wilfrid Roche et Florence Bala-
zuc.

MULTI-MÉDIAS LORIOU-DU-COMTAT

Baptême

républicain

Il Evail Hbdo
Hanselle
30.5.97

Pour baptiser civilement
son enfant :

Le baptême civil consiste à placer son
enfant sous la protection de la cité et à
s'engager à l'élever dans le respect des
principes républicains, essai d'un parrain
et d'une marraine dans cette mission.
Présenter la carte nationale d'identité des
parents, du parrain et de la marraine, l'ac-
te de naissance de l'enfant et un justificatif
de domicile des parents et des parrains
et marraines. Le dossier complet doit être
déposé minimum trois semaines avant la
date du baptême.
"Guide de la bap-
tême de France"
Service Etat Civil
161-04 42 37 55 05
Accueil du lundi au jeudi de 8h à 12h et de
13h30 à 17h30 - vendredi de 8h à 12h et de
13h30 à 16h30 - samedi de 8h à 12h

Bravo à la
municipalité
de Tréts (43)
et à M. R. Tassy
mairie...

En ces temps d'élections, nom-
breux sont les candidats et les
partis qui se proclament républi-
cains et qui n'ont que "les
valeurs républicaines" à la
bouche". Mais concrètement ?
J'ai inscrit ma fille pour un bap-
tême républicain bien que cette
démarche soit de moins en
moins usuel.
Rendez-vous a été pris pour un
mois plus tard. Quelques jours
avant je suis convoquée pour
m'entendre demander de
remettre le jour du rendez-vous.
"Aucun élu n'est disponible. Ils
sont sur le terrain pour cause
d'élections."
La fête, les préparatifs, ils n'en
ont que faire à la mairie.
Voilà où ils en sont nos républi-
cains. Ils ont le culot après cela
de prétendre faire barrage au
Front national.
Ils oublient que la République est
une et indivisible. Liberté, égalité,
fraternité. Et la responsabilité
alors ?